GUICE CE LAPetite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse

PROJET ÉDUCATIF GLOBAL

WWW.LEZENNES.FR





La coordination Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

Votre interlocuteur municipal à Lezennes

La coordination des espaces Petite Enfance, Enfance et Jeunesse a vocation, en lien avec l'élu, à mettre en œuvre les objectifs éducatifs de la ville. Elle est en relation permanente avec les équipes des différentes structures (de la crèche jusqu'à la Maison des Jeunes) afin de les accompagner dans les divers projets annuels ou extrascolaires.

Ce service de coordination est disponible et à l'écoute des parents pour toute demande concernant le Portail Famille ou le fonctionnement des structures d'accueil. Enfin, elle s'occupe d'enregistrer les inscriptions et les réservations pour l'année scolaire ou pour les vacances.

Coordination Petite Enfance, Enfance, Jeunesse 03.20.56.54.12



periscoadmin@lezennes.fr 💹) ou contact via le Portail Famille

Le Guichet Unique

Recherche d'un mode de garde collectif ou individuel pour votre futur bébé ou votre enfant de moins de 3 ans

Contactez le Guichet Unique pour prendre rendez-vous. Lors de ce rendez-vous, munissez-vous de l'attestation de grossesse ou du certificat de naissance, d'un justificatif de domicile, de votre numéro d'allocataire et, si besoin, d'une attestation de votre situation personnelle et/ou professionnelle.

Coordination Petite Enfance, Enfance, Jeunesse 03.20.56.54.12

coordinationpe@lezennes.fr 🔀





Ateliers Baby Gym

Pour se dépenser et apprendre à maîtriser son corps, la crèche vous propose des séances de baby gym deux fois par mois, le samedi matin de 10:00 à 11:30.

- · Jusqu'à 4 ans révolus
- · Gratuit Sans inscription
- Calendrier sur le LIQ de chaque mois



Consultation infantile

Pour vous accompagner dans votre rôle de jeunes parents et pour répondre à toutes vos questions, le service Protection Maternelle et Infantile -PMI- du département du Nord assure des consultations une fois par mois au multi-accueil.

- Gratuit Sur rendez-vous au 03.20.73.96.60
- Calendrier sur le LIQ de chaque mois

Crèche *Les Lutins d'Isidore*





La crèche concourt au bien-être et à l'épanouissement des enfants en leur proposant des activités éducatives et ludiques. C'est un lieu de vie et d'éveil.

Gérés par la ville de Lezennes et agréés par le conseil départemental du Nord, Les Lutins d'Isidore accueillent pendant la journée les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans révolus, quelle que soit la situation familiale, sociale et professionnelle des parents. Au delà de 4 ans, un accueil peut se faire sur dérogation (pour cas particuliers, handicap, éveil, etc.). Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à leurs 5 ans révolus après avis médical.

Les Lutins d'Isidore proposent : un accueil régulier, un accueil occasionnel ou un accueil d'urgence.



Relais Assistantes Maternelles *Les Nanou* (géré par l'association *Premiers pas*)

Le RAM a pour objectif principal de développer la qualité de l'accueil individuel de chaque enfant au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou au domicile des parents.

C'est à la fois un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnel(le)s et les candidat(e)s à l'agrément. Enfin, lieu d'animation et d'échanges, il contribue à la professionnalisation de l'accueil individuel.

Il est animé par deux animatrices diplômées de la petite enfance, de la santé ou du secteur social.

Des ateliers éducatifs ouverts aux assistant(e)s maternel(le)s se déroulent le mardi et le vendredi matin sur inscription.

Association *Premiers pas* 03.20.34.23.88

relaispetiteenfance@lezennes.fr 🔀

Trouvez votre assistante maternelle à Lezennes

Vous cherchez votre bonheur et celui de votre chérubin ? Contactez l'association *Premiers pas* par mail ou par téléphone. Vous recevrez la liste mise à jour des assistant(e)s maternel(le)s disponibles sur la commune.



Centres éducatifs maternel et primaire

Les Centres éducatifs accueillent les enfants sur les temps périscolaires (avant et après l'école, ainsi que le mercredi), sur les temps extrascolaires (pendant les vacances) et pendant les Nouvelles Activités Périscolaires -NAP-.

Ce sont des lieux qui proposent des temps d'animations en rapport avec les projets pédagogiques créés par les équipes : activités manuelles, culturelles ou sportives, jeux libres ou lecture.

Selon le secteur maternel ou primaire, les équipes sont composées d'animateurs diplômés (BAFA, BPJEPS, CAP Petite Enfance), d'éducateurs et d'un référent.





Modalités de réservation et annulation sur le Portail Famille

Les réservations pour l'année scolaire peuvent se faire à la semaine ou au mois. Attention : les inscriptions à la semaine doivent être être effectuées au plus tard le vendredi de la semaine qui précède à 08:30. Les annulations doivent être faites obligatoirement sur votre espace avant 08:30 chaque jour.



Marchons vers l'école

Les enfants dont les parents ont une obligation horaire professionnelle (sur justificatif) sont accueillis gratuitement de 08:00 à 08:10 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et de 08:30 à 09:30 le mercredi. Ils seront accompagnés directement à l'école par les animateurs.



Jours et horaires d'accueil périscolaire

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

07:20-08:10 (matin) | 12:00-14:00 (pause méridienne) | 16:30-19:00 (soir)

Mercredi

07:20-09:30 (matin) | 12:00-14:00 (pause méridienne) | 14:00-19:00 (soir)





Jours et horaires d'accueil extrascolaire (vacances)

Tous les jours en demi-journée(s)

09:00-12:00 et 14:00-17:00 avec possibilité de repas de 12:00 à 14:00

Extension péri-extrascolaire : 07:20-09:00 et 17:00-19:00

Vacances d'été

Centre maternel (27, rue Paul Kimpe)

08:45-11:45 et 13:45-16:45 avec possibilité de repas de 11:45 à 13:45

Extension péri-extrascolaire : 07:20-08:45 et 16:45-19:00

Centre primaire (au complexe sportif)

09:00-12:00 et 14:00-17:00 avec possibilité de repas de 12:00 à 14:00

Extension péri-extrascolaire : 07:20-09:00 et 16:45-19:00



Calendrier 2024-2025 des accueils extrascolaires

Attention : nouvelles modalités d'inscription et de réservation à partir des vacances d'automne 2024 :

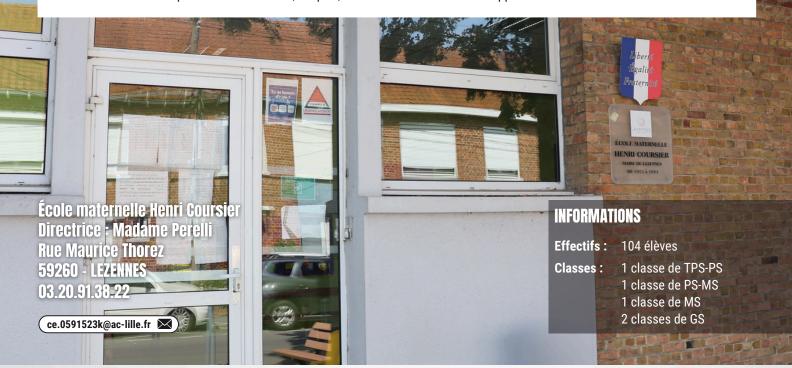
Vacances scolaires	Ouverture des inscriptions sur le Portail Famille	Liste d'attente	Régulation
Automne			
21 octobre au 31 octobre	27 septembre au 08	09 octobre au 11 octobre	14 octobre au 18 octobre
2024	octobre 2024	2024	2024
Fin d'année			
23 décembre 2024 au 03	29 novembre au 10	11 décembre au 13	16 décembre au 20
janvier 2025	décembre 2024	décembre 2024	décembre 2024
Hiver			
10 février au 21 février	18 janvier au 28 janvier	29 janvier au 1er février	03 février au 07 février
2025	2025	2025	2025
Printemps			
07 avril au 21 avril 2025	14 mars au 25 mars 2025	26 mars au 28 mars 2025	31 mars au 04 avril 2025
Été			
07 juillet au 1er août 2025 04 août au 27 août 2025	06 juin au 17 juin 2025	18 juin au 20 juin 2025	30 juin au 04 juillet 2025

Écoles

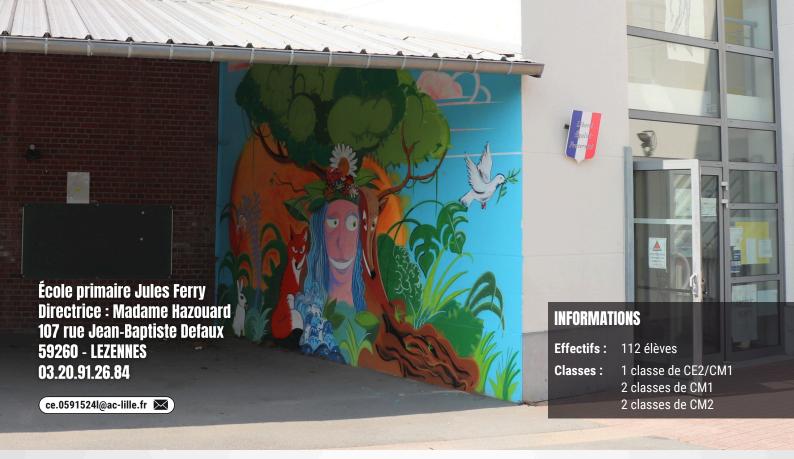
Lezennes compte sur son territoire trois écoles, qui accueillent les enfants de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

La semaine de cours est organisée sur huit demi-journées dont cinq matinées du lundi au vendredi. Les matinées sont plus longues (3h30) que les après-midis (2h30) pour favoriser les apprentissages.

Un après-midi par semaine est libéré de cours pour permettre la tenue d'ateliers péri éducatifs -NAP-. Les thématiques des ateliers sont définies en suivant quatre axes : la culture, le sport, le vivre-ensemble et le développement durable.









Horaires des écoles

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi 08:30-12:00 et 14:00-16:30

Mercredi

09:30-12:00 (des Activités Pédagogiques Complémentaires -APC- organisées par les enseignants sont possibles entre 08:30 et 09:30)

Un après-midi par semaine dédié aux NAP :

École Henri Coursier : mardi de 14:00 à 16:30
École Irène Joliot-Curie : lundi de 14:00 à 16:30
École Irène Forme i publi de 14:00 à 16:20

• École Jules Ferry: jeudi de 14:00 à 16:30



Marchons vers l'école

Pour garantir la sécurité aux abords des écoles et diminuer le nombre de véhicules, la municipalité a mis en place l'opération Marchons vers l'école. L'arrêt et le stationnement sont interdits dans la rue Paul Vaillant-Couturier en dehors des emplacements matérialisés. La circulation est interdite dans les deux sens des rues Ferrer, Paul Kimpe et Maurice Thorez aux horaires suivants (durant les périodes scolaires) : de 08:00 à 08:40 et de 16:10 à 16:45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et de 09:00 à 09:40 et de 11:40 à 12:10 le mercredi. Privilégiez l'accompagnement piéton!



Inscriptions à l'école

La demande d'inscription à l'école est à effectuer directement à la mairie.

Pièces justificatives à fournir :

- acte de naissance de moins de 3 mois ou livret de famille
- contrat d'accueil pour les enfants placés en famille d'accueil
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- En cas de séparation ou divorce, photocopie du jugement attestant du mode de garde
- Carte d'identité des parents

Restaurant municipal

Le restaurant municipal sert les repas des 300 élèves des écoles lezennoises du lundi au vendredi et d'environ 40 aînés qui ont souscrit au service de portage à domicile du lundi au samedi.

Les repas sont préparés sur place par le chef cuisinier. Ils sont servis à table pour les enfants de maternelle, aidés par les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles -ATSEM-. Les élèves de primaire passent avec leur plateau en mode self-service.

Le menu est composé, chaque jour, d'une entrée, d'un plat principal et d'un dessert. Tous les jours sont proposés des légumes, des protéines, des féculents, des laitages. La plupart des repas compte au moins un produit bio. Les propositions sont variées pour permettre aux enfants de développer leurs propres goûts.



Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes -CMEJ-



Le CMEJ de Lezennes a été créé en 2002. Comme le Conseil Municipal des adultes, il compte vingt-trois membres élus, scolarisés du CM1 à la 3ème, pour un mandat de six ans. L'objectif est de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la vie de la collectivité et à la décision publique. Il leur permet de s'initier à la citovenneté et d'agir localement.

Des élections partielles se tiennent tous les deux ans dans les classes de CM1 et CM2. Elles permettent, suite à des départs (entrées au lycée, déménagements, démissions, etc.) de maintenir un effectif qui assure la bonne réalisation des actions. Cela présente également l'intérêt de renouveler régulièrement l'instance et de maintenir une bonne dynamique.

La prochaine élection partielle se déroulera en octobre 2024 dans l'école Jules Ferry (élèves de CM1 et CM2).

Les jeunes élus proposent et mettent en place des actions de solidarité, des actions en lien avec la protection de l'environnement, des actions citoyennes, des actions participant à la vie de la commune. Ils participent à des rencontres intergénérationnelles, des rencontres avec d'autres jeunes élus d'autres communes. Ils communiquent grâce à un journal annuel dans lequel ils rédigent des articles sur leurs projets et leur travail.



Contacts CMEJ

Fabien Decourselle

Adjoint à la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, la Prévention

(fdecourselle@lezennes.com 🔀)

Marie-Laure Lechat

Conseillère municipale

mllechat@lezennes.com





Maison Des Jeunes -MDJ-

La Maison Des Jeunes accueille tout au long de l'année des jeunes lezennois âgés de 12 à 17 ans, qui peuvent s'y retrouver pour mener des projets de sociabilisation : sport, culture, citoyenneté, loisirs, etc.

À la MDJ, les jeunes s'impliquent personnellement dans des projets collectifs et s'engagent dans la vie de la structure. Ils y prennent des initiatives et confrontent leurs idées. Il s'agit d'un véritable apprentissage citoyen.

Les actions menées sont nombreuses et variées: recherches sur un projet de séjour d'été, cours de cuisine, partage de passions et de métiers avec des adultes, propositions d'accompagnement et de discussions sur les thèmes d'actualité, actions passerelles avec les aînés lezennois, avec les enfants de maternelle et primaire, préparation de la soirée de la MDJ, participation au Téléthon, à la braderie de Lezennes, etc.





Horaires en période scolaire

Mardi - Vendredi 17:00-19:00

Mercredi

14:00-19:00 (sur réservation, voir planning d'activités mensuel)

Horaires pendant les vacances scolaires

Tous les jours

10:00-12:00 et 14:00-18:00

Durant la pause méridienne, les jeunes peuvent disposer, sur inscription préalable, du local pour se restaurer (un réfrigérateur et un four micro-ondes sont à disposition).







